



★ **Edito.**

L'ENQUETE "VIVRE A CHATEL" ...

Cette enquête est arrivée à son terme, le 31 Mai dernier, date limite fixée par le Bureau de l'Association. Les résultats prennent une large part dans ce Bulletin, je vous les laisse découvrir. Tous les membres de l'Association, anciens et nouveaux adhérents, ont reçu le questionnaire. Nous avons enregistré 180 réponses, soit 36 %. Cela semble vouloir dire que 64 % d'entre nous n'ont pas de remarques particulières à faire sur CHATEL ces dernières années et sont satisfaits. Je crains fort que la Municipalité, à qui nous remettrons une synthèse de cette enquête, y trouve prétexte pour nous dire que tout ne va finalement pas si mal ... et pourtant !... Je n'espérais pas atteindre les 100 %, cela aurait été un vrai miracle, mais 75 % de participants à cette enquête m'aurait tout à fait satisfait.

Je dois vous dire que de très nombreuses réponses étaient accompagnées d' "encouragements" et de félicitations pour le travail accompli. Certaines actions commencent à porter des fruits. Merci à tous ceux qui soutiennent ainsi l'Association ; ils effacent les quelques critiques (3 cas) qui nous ont aussi été adressées.

A présent, Chers Amis, nous allons nous mettre ou nous remettre au travail sur CINQ propositions d'actions classées en tête de vos souhaits. Nous continuerons à oeuvrer pour obtenir les quelques avantages que l'on nous doit bien. L'Association se doit aussi de réagir vivement sur la forte augmentation des impôts locaux qui vient d'être décidée par la Municipalité ... afin de pouvoir "boucler le budget" !...

Je vous souhaite de passer un été agréable et j'espère vous rencontrer nombreux à notre réunion du 2 Août prochain.

LE PRESIDENT.

REUNION D'INFORMATION

Jeu'di 2 Août à 9 h.00

CINEMA "LE MORCLAN"

A la fin de la réunion, une dégustation gratuite de BEAUJOLAIS-VILLAGES aura lieu à l'**ESCALE BLANCHE** à **SUPER CHATEL**.

.....  
Les participants pourront ensuite, s'ils le désirent, prendre un repas - en terrasse - que le propriétaire peut vous proposer :

Hors-d'oeuvres, grillade, légumes, fromage, dessert.

QUOI DE NEUF A CHATEL ? ...

L'inter-saison est des plus calmes. Depuis la fermeture de la station, c'est le Grand Désert. Quelques résidents secondaires, par ci par là. Peu de "passages". Juste ce qu'il faut de commerces pour assurer la subsistance des Châtellans.

Par contre, il semblerait que ça commence à bouger dans le village : nous avons pu constater cela tout récemment. Par exemple :

- l'escalier à côté du cinéma "LE CHAMOIS" : refait à neuf dans le même style qu'avant avec peut-être un léger mieux. Il sera à refaire, à notre avis, dans un ou deux ans. On ne l'a pas couvert comme promis, l'installation de la "corde" devant servir de rampe (si vous l'avez remarqué) n'est pas posée. Le terrain vague longeant cet escalier a été égalisé et engazonné et une auge disposée en bas, en bordure de la route du Linga pour fleurissement.

- Abords vers le bout du Lac de Vonnes : aménagés par nivellement et engazonnement. Environ 30 bancs tout neufs disposés autour du lac.

Les bancs : plusieurs bancs neufs ont été installés au dessus du parking de l'église.

Des affiches ont été posées un peu partout invitant à ranger, nettoyer, fleurir, etc... pour la nouvelle saison touristique qui approche.

C'EST MIEUX QUE RIEN .....

- UN OFFICE DU TOURISME REALISTE ..... Depuis le début de l'année, l'O.T. a organisé plusieurs réunions auxquelles nous avons participé en tant que membre actif du COMITE. Une réunion particulièrement importante s'est tenue le 24 Avril dernier à ST PAUL EN CHABLAIS. Il s'agissait d'une "Journée de réflexion du Comité de l'Office". La prise de conscience des nombreux problèmes que connaît CHATEL a motivé cette réunion. Il nous a semblé utile et nécessaire de vous faire part de cette manifestation. MM. FLANDIN et STERVINOU détailleront les points examinés lors de cette journée.

Les décisions prises, le plus souvent avec l'accord du Maire, dans les domaines suivants :

- le nouveau système de RESERVATION à l'usage des Touristes par le Minitel 3615 et l'Association des loueurs indépendants créée pour les Résidents qui ne traitent pas avec les Agences de Location et qui seront connectés à la nouvelle centrale.
- le nouveau dépliant couleur "PRESTIGE"
- les améliorations à apporter à l'acheminement par avion (GENEVE), par le train, par voiture personnelle.
- décisions qui tendent à faciliter l'achat des "Produits Neige" : point INFOSKI, hôtesse d'accueil, packages vendus par les professionnels du Tourisme (hôtels, agences...) vente de forfaits dans les magasins de sport.
- décisions liées à la qualité de vie et à l'environnement. Il a été largement tenu compte de nos observations et propositions.
- Engagement pris par le Maire concernant : le classement des "meublés", téléski-enfants à Super-Châtel, inventaire des "façades à terminer" (enfin) ; exemple : gare du télécabine de Super-Châtel, info-météo données par l'Association des Maires des stations, jumelage avec la ville de MONT-TREMBLENT au QUEBEC, liaison Linga/centre du village par cable, etc...
- décisions prises concernant l'animation du village (été et hiver)
- problèmes liés à l'accueil à Châtel de la clientèle familiale, jeunes couples, 3ème âge, Tours Operators.
- Quel doit être le style de la promotion à faire pour "vendre Châtel" ?
- Enfin, tous les problèmes liés à la "communication", rôle de la radio locale, panneaux lumineux, journal municipal (tiens, tiens !...), événement médiatique (hiver 91) : des contacts vont être pris avec l'Association "ENFANCE et PARTAGE" qu'anime la comédienne Carole BOUQUET.

- BONNE OU MAUVAISE EAU ? ..... Châtel a - semble-t-il - connu au cours des deux dernières années quelques problèmes à propos de la qualité de l'eau distribuée. Plusieurs membres nous ont signalé le fait. Nous croyons aussi savoir que c'est un problème de "secteur" : tout dépend à quel endroit l'eau est captée. Nous avons appris aussi que la municipalité avait fait effectuer des contrôles. C'est la raison pour laquelle nous allons demander d'avoir connaissance des résultats. Si cela nous était refusé, nous nous préoccuperions de faire procéder à des analyses - si toutefois la loi nous y autorise ; il importe que nous restions dans la légalité. Nous pouvons aussi, bien sûr, alerter la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

- LES IMPOTS LOCAUX .....

Dans sa séance de fin Mars, le Conseil Municipal a pris un certain nombre de mesures d'ordre budgétaire et a voté le taux des quatre taxes directes locales applicables pour les calculs des impôts de 1990.

L'information a été donnée par le DAUPHINE LIBERE dans son numéro du 4 Avril, dont vous trouverez copie partielle ci-après ...

#### LE "CONCOURS-PHOTOS" N'AURA PAS LIEU.

Le nombre de participants à ce concours étant insuffisant, le Bureau de l'Association décide de ne pas le maintenir. Les photos déjà reçues seront retournées à leurs auteurs. Il est dommage que cette initiative n'ait pas obtenu plus de succès. Nous y avons vu une possibilité de faire connaître les talents de certains de nos membres ; de plus, les prix attribués étaient fort intéressants...

#### COTISATIONS 1990.

Que ceux de nos membres qui ont adhéré au cours du 2ème trimestre 1989 et qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 1990 le fassent sans tarder. Clôture de l'appel de fonds : 30 Juin 1990.

Pour nos membres qui ont adhéré à partir d'Août 1989 et qui n'auraient pas réglé la cotisation 90, l'appel sera fait à partir du 2 Août prochain, date de notre Réunion. Notre Trésorier vous remercie par avance...

# Au conseil municipal

Le conseil se déclare d'accord à l'exception d'un membre du conseil pour le versement complémentaire d'un apport en compte courant associé de la S.E.M.L. « Sports et tourisme » d'une somme de 5 000 000 francs et décide de contracter à cet effet un emprunt à court terme sur une durée de un an, d'un même montant au taux moyen mensuel du marché monétaire.

Prend connaissance du courrier du préfet de la Haute-Savoie concernant diverses mesures arrêtées par les pouvoirs publics pour venir en aide aux collectivités en raison des difficultés rencontrées compte tenu de l'insuffisance d'enneigement et sollicite une avance

de trésorerie d'un montant de 12 350 000,00 francs selon le taux fixé, soit 3,50 % sur une durée de deux ans.

.....  
Décide un aménagement de la dette concernant deux emprunts contractés antérieurement auprès du Crédit d'équipement des PME à Paris pour la construction de remontées mécaniques, consistant à un différé d'amortissement du capital et à un prêt de capitalisation des intérêts au titre de l'année 1990.

.....  
Vote le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 1990, par 12 voix pour et une voix contre comme suit :

Taxe d'habitation 18,41 %; foncier bâti 17,24 %; foncier non bâti 8,98 %; taxe professionnelle 19,90 %.

Vote les subventions pour l'année 1990 qui s'élèvent à une somme globale de 4 500 000,00 francs.

Vote le budget primitif 90 ainsi que les budgets annexes du service des remontées mécaniques, du parking communal et du service des forêts communales :

Budget principal de la commune pour un montant de 54 000 000,00 francs; section de fonctionnement 28 000 000,00 francs; section d'investissement 26 000 000,00 francs.

Budget annexe du service des remontées mécaniques pour un

montant de 25 000 000,00 francs; section de fonctionnement 16 400 000,00 francs; section d'investissement 8 600 000,00 francs.

Budget annexe du parking communal pour un montant de 11 350 000,00 francs; section de fonctionnement 2 750 000,00 francs; section d'investissement 8 600 000,00 francs.

Budget annexe du service des forêts communales pour un montant de 3 400 000,00 francs :

Section de fonctionnement 3 000 000,00 francs; section d'investissement : 400 000,00 francs.

Par ailleurs, confirmation a été obtenue auprès des Services du Trésor Public. Le tableau suivant a été établi pour trois des quatre taxes directes locales :

	TAXE d'habitation	TAXE foncier bâti	TAXE professionnelle
TAUX 89 .....	17,89 %	15,52 %	19,32 %
TAUX 90 .....	18,41 %	17,24 %	19,90 %
VARIATION EN %	+ 3,02 %	+ 11,09 %	+ 3,00 %

N.B. : Variation en % des bases de calcul, compte tenu du coefficient de déflation pour 1990, en ce qui concerne la taxe d'habitation = + 2,27 %.

Avec une lettre de protestation adressée au Maire, l'Association se propose de saisir les élus de la circonscription : député et sénateur, ainsi que le ministre. La suite donnée vous sera communiquée.

## La vie de l'ASSOCIATION ...

**NOS EFFECTIFS** : Notre Association prend, de plus en plus, une dimension importante. Si déjà nous avons pu lire la surprise sur le visage du Maire, voyant le nombre de nos membres présents à la réunion du 28 Décembre dernier, ainsi que par les propos qu'il a tenus et qui nous ont été rapportés, il le serait bien plus encore connaissant notre effectif actuel. Sa surprise pourrait peut-être s'accompagner d'une certaine crainte car, qu'on le sache bien, nos membres et leurs familles représentent aujourd'hui plus que la population de la commune.

A l'instant de rédiger ce bulletin, nous comptons 527 membres (chefs de famille) actifs. Si nous multiplions ce chiffre par le coefficient généralement admis, nous obtenons environ 1317 personnes se reconnaissant de notre Association pour une population châtellane de 1024 habitants (avant recensement s'entend, mais qui ne devrait pas changer grand chose). Sachons utiliser la force que nous représentons.

**ACTIONS** à entreprendre selon les priorités déterminées par l'enquête.

Que certains de nos membres se rassurent : il n'a jamais été dans notre intention de TOUT FAIRE, de TOUT PROPOSER ou de mener des ACTIONS TOUTS AZIMUTS. Par contre, depuis la création de l'Association, il nous a semblé préférable de nous fixer quelques objectifs prioritaires dans l'intérêt des résidents secondaires et qui devraient permettre à la municipalité de prendre conscience de ce qu'il y aurait lieu de faire pour :

- parfaire ce qui existe. C'est essentiel, à notre avis.
- créer ce qui fait défaut, sans pour autant alourdir encore les charges d'endettement de la commune. Il existe un bon nombre de solutions simples, peu coûteuses et efficaces.
- faire face à l' "asphyxie" du village, due aux véhicules en surnombre, à leur circu-

lation et au stationnement. Cette situation n'est ni plus ni moins que le résultat d'une politique de développement démesuré de l'immobilier au cours de ces dernières années et qui semble vouloir se poursuivre.

Enfin et surtout, faire en sorte que - si nous devons subir les contraintes de cette politique d'expansion ainsi que la pression fiscale à peine supportable aujourd'hui - nous en tirions au moins quelques avantages dans le domaine des forfaits ou réductions de toute nature (remontées mécaniques, tennis, piscine, patinoire, parkings, etc...) Nous vous ferons part des actions envisagées lors de notre réunion du 2 Août prochain, ainsi que dans le Bulletin n° 6 de septembre qui en fera le compte rendu.

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : M. GUASP vient d'entrer au Conseil d'Administration. Sa candidature a été acceptée par les Administrateurs lors de la réunion du C.A. le 28 Avril dernier.  
Lors de l'Assemblée Générale de Décembre prochain, nous aurons à élire deux nouveaux Administrateurs, en remplacement de deux départs.  
Ceux qui désirent faire partie du C.A. peuvent se faire connaître dès à présent.

\*\*\*

**RESULTATS DE L'ENQUETE "VIVRE A CHÂTEL".**

Nombre de questionnaires retournés : 180 (sur 500 expédiés), soit 36 % de réponses. Ces résultats sont définitifs, ils sont exprimés en %. Les "sans opinion" sont exclus.

- QUALITE DE LA VIE A CHÂTEL :  
s'est améliorée : 27 %, est restée identique : 20 %, s'est dégradée : 45 %.
- COÛT DE LA VIE A CHÂTEL :  
bon marché : 0 %, normal pour une station : 61 %, cher : 24 %, en augmentation : 15 %.
- FISCALITE COMMUNALE : (impôts locaux TH, TF, TP)  
bon marché : 0 %, normale : 11 %, élevée : 50 %, exagérée : 39 %
- IMPOTS PAYES EN 89 : (TH, TF, TP)

Les résultats sont peu exploitables. Beaucoup de renseignements manquants ou incomplets ou encore avec indication de montants donnés de mémoire.

- ACCEPTATION DE NOUVELLES AUGMENTATIONS DES IMPOTS LOCAUX POUR FINANCER DE FUTURS grands chantiers : Oui : 15 % [NON : 85 %.]

- UTILISATION DES FONDS PUBLICS :  
De nombreuses réponses font état de l'impossibilité de juger correctement.  
bien utilisés : 2 %, normalement utilisés : 39 %, mal utilisés : 51 %, gaspillés : 8 %.

JUGEMENT PORTE SUR LE NIVEAU D'EQUIPEMENT GENERAL ET TOURISTIQUE DE LA STATION.

Les équipements généraux et touristiques de la station qui étaient proposés dans le questionnaire pouvaient être jugés selon 4 critères : TRES BON (TB), CORRECT ou MOYEN (C/M), INSUFFISANT (I), MAUVAIS (M). Pour les 40 propositions, les pourcentages obtenus ont été les suivants :

(cf...en dernière page)

- DEVELOPPEMENT FUTUR DE LA STATION. Doit-elle :

	OUI	NON
Continuer à se développer au rythme actuel ?	5 % **	95 %
Ralentir son expansion	91 %	9 %
Rester à la taille actuelle et perfectionner ce qui existe	98 %	2 %

\*\* Pas très significatifs, car très souvent en contradiction avec les 2 réponses suivantes

- SOUHAITS. Doit-on envisager :

	OUI	NON
De nouvelles extensions des domaines skiables	43 %	57 %
De nouvelles liaisons par remontées mécaniques	57 %	43 %
De réaliser la liaison routière avec Montriond	69 %	31 %

- LES TARIFS DU PARKING SOUS LA PLACE DE L'EGLISE, sont jugés :  
convenables ou incitatifs : à 88 %, trop chers : 12 %.

- <u>TARIF DE PARKING DIFFERENT ENTRE HIVER ET ETE</u>	77 %	23 %
- <u>TARIF PREFERENTIEL pour les residents secondaires</u>	82 %	18 %
- <u>DOIT-ON CONSERVER LE PRINCIPE</u> de la première heure gratuite	97 %	3 %

- TARIF DE STATIONNEMENT PROPOSE : (Peu de réponses dans l'ensemble)

	MINI	MAXI	Moyenne	Tarif Municipalité
HEURE .....	1 <sup>f</sup>	3 <sup>f</sup>	2 <sup>f</sup>	2 <sup>f</sup>
1/2 JOURNEE .....	5 <sup>f</sup>	20 <sup>f</sup>	12 <sup>f</sup>	18 <sup>f</sup>
JOURNEE .....	10 <sup>f</sup>	30 <sup>f</sup>	18 <sup>f</sup>	36 <sup>f</sup>
SEMAINE .....	50 <sup>f</sup>	150 <sup>f</sup>	117 <sup>f</sup>	180 <sup>f</sup>
MOIS .....	200 <sup>f</sup>	500 <sup>f</sup>	378 <sup>f</sup>	780 <sup>f</sup>
SAISON .....	400 <sup>f</sup>	1.500 <sup>f</sup>	1.100 <sup>f</sup>	1.500 <sup>f</sup>

- A la question, : Selon vous, quels sont les gros investissements à réaliser par la Municipalité dans les 5 ou 10 ans à venir ? (à classer par ordre de priorité),

LES RESULTATS SUIVANTS ONT ETE OBTENUS POUR LES 10 PLUS FORTES PRIORITES :

- 1 - Contournement du village
- 2 - Aménagement de liaisons piétonnes entre les rues du village
- 3 - Aménagement de trottoirs et liaisons piétonnes entre le quartier du LINGA et le village
- 4 - Création de nouveaux parkings secondaires et réalisation obligatoire de parkings avec de nouveaux immeubles
- 5 - Construction d'une piscine couverte
- 6 - Aménagement de nouveaux sentiers pédestres (été), circuits, boucles et mise à jour des cartes de l'O.T.
- 7 - Développement ou amélioration du réseau routier existant
- 8 - Amélioration, entretien et balisage des sentiers existants
- 9 - Amélioration de la propreté des rues, des parkings, de W.-C. publics, ...
- 10 - Application plus stricte de la réglementation en matière de stationnement et de la circulation.

.....

DERNIERE HEURE ..... Une excellente nouvelle !

A la réunion du Conseil Municipal d'Avril : divers devis sont examinés pour la fourniture d'une couverture pour la piscine municipale.  
La proposition faite par la Société ERNECO à ARMOY est acceptée.

QUAND LE BATIMENT VA .....

HUIT permis de construire viennent d'être déposés et acceptés représentant environ 180 logements.

<u>ADDITIF N° I : ACCUEIL à CHATEL</u>	<u>TRES BON</u>	<u>BON</u>	<u>CORRECT</u>	<u>MAUVAIS</u>
. par ses Habitants ....	9%	38%	42%	11%
. par ses Commerçants..	9%	40%	44%	7%
. par la Municipalité..	3%	32%	47%	18%
. par l'O.T. ....	35%	45%	16%	4%

ADDITIF N° 2 : Nous venons d'obtenir les Taux d'imposition applicables par :

. Le Département			
. La Région , pour le calcul de la T.H, de la T.FB, de la T.F .			
Ils sont les suivants : Département ....	3,96%	4,04%	5,27%
Région .....	0,77%	0,98%	1,20%

PRIERE DE VOUS REPORTER A VOS FEUILLES D'IMPOTS de 1989, pour obtenir le % de variation

Jugement porté sur le niveau d'équipement général et touristique de Châtel

Sont jugés ...	TB <sup>(*)</sup>	C/M <sup>(*)</sup>	I <sup>(*)</sup>	M <sup>(*)</sup>
Réseau de voies communales .....	0 %	<u>38</u> %	<u>38</u> %	24 %
Circulation automobile .....	0 %	14 %	16 %	<u>70</u> %
Circulation des piétons .....	0 %	15 %	<u>99</u> %	<u>56</u> %
Transport des skieurs (navettes).....	24 %	<u>53</u> %	16 %	7 % (*)
Stationnement véhicules (hors zones) .....	1 %	6 %	36 %	<u>57</u> %
Places réservées au stationnement autorisé	7 %	36 %	<u>42</u> %	15 %
Remontées mécaniques LINGA .....	40 %	<u>46</u> %	6 %	8 %
Remontées mécaniques SUPER CHATEL .....	29 %	<u>46</u> %	3 %	22 %
Pistes de ski alpin .....	<u>47</u> %	<u>47</u> %	6 %	0 %
Pistes de ski de fond .....	18 %	<u>43</u> %	30 %	9 %
Stade de slalom .....	20 %	<u>65</u> %	12 %	3 %
Ecole de ski .....	29 %	<u>64</u> %	6 %	1 %
Base de deltaplane, parapente, VTT .....	16 %	<u>71</u> %	10 %	3 %
Balisage des sentiers .....	8 %	35 %	<u>51</u> %	6 %
Bancs dans et hors village .....	2 %	20 %	<u>61</u> %	17 %
Sites pour la pêche .....	8 %	<u>60</u> %	21 %	11 %
Indications hôtels, établisst. public .....	11 %	<u>53</u> %	29 %	7 %
Equipement en téléphones publics .....	6 %	<u>54</u> %	36 %	4 %
Salles de réunion, polyvalentes etc.....	4 %	30 %	<u>58</u> %	8 %
Restaurants d'altitude (hiver) .....	14 %	<u>66</u> %	17 %	3 %
Fleurissement de la station .....	18 %	<u>47</u> %	27 %	8 %
Déneigement des rues .....	8 %	<u>70</u> %	17 %	5 % (**)
Propreté des rues .....	5 %	<u>38</u> %	35 %	22 %
Qualité de l'eau du réseau .....	36 %	<u>47</u> %	8 %	9 % (***)
Tout-à-l'égoût .....	6 %	<u>53</u> %	32 %	9 % (***)
Piscine .....	17 %	<u>62</u> %	18 %	3 %
Tennis .....	36 %	<u>58</u> %	6 %	0 %
Patinoire .....	16 %	<u>65</u> %	16 %	3 %
Discothèque .....	20 %	<u>66</u> %	10 %	4 %
Garderie d'enfants .....	35 %	<u>51</u> %	13 %	1 %
Camping / Caravaning .....	45 %	<u>54</u> %	1 %	0 %
Activités diverses de l'O.T. ....	34 %	<u>57</u> %	8 %	1 %
Commerces .....	20 %	<u>72</u> %	8 %	0 %
Médecins, Dentistes, Pharmacie .....	39 %	<u>60</u> %	1 %	0 %
Cinémas .....	<u>50</u> %	47 %	2 %	1 %
Liaison routière avec S.N.C.F. (THONON) ...	20 %	<u>55</u> %	22 %	3 %
Liaison avec aéroport (GENEVE) .....	17 %	<u>45</u> %	33 %	5 %
Taxis .....	27 %	<u>64</u> %	7 %	2 %
Radio locale .....	32 %	<u>58</u> %	6 %	4 %
Réception TV et FM .....	12 %	<u>49</u> %	25 %	14 % (***)

(\*) TB : Très bon C/M : Correct ou moyen I : Insuffisant M : Mauvais

(\*\*) Propre à certains secteurs.